



## Convention collective - laquelle régie ma future entreprise ?

-----  
Par carla

Bonjour,

Tout est un peu dans le titre de ma question :

« Convention collective - laquelle régie ma future entreprise ? »

Je souhaite avoir des renseignements sur une société avant de me faire embaucher.

Société BJR technique de Gien

SIREN : 801189242

N° SIRET : 80189624200014

N° TVA : FR80801896242

N° RCS : B 801 896 24

Code APE : 82.99Z

Je cherche à savoir à quelle convention collective est rattachée cette société.

Le patron affirme qu'il n'y a pas de convention collective, et que seul le code du travail fait foi.

Sur certains sites il en mentionné que la convention collective est la Convention collective nationale IDCC 2098 :

<https://www.societe.com/societe/bjr-technique-801896242.html>

Sur d'autres sites que la convention collective est celle de la Convention collective départementale des industries métallurgiques du Loiret - IDCC 1966 :

<https://rubypayeur.com/societe/bjr-technique-801896242>

Ce qui n'est pas du tout la même chose, au regard du treizième mois par exemple.

Treizième mois inscrit dans la convention de la métallurgie, mais je ne trouve absolument rien à ce sujet dans le code du travail ou autre Convention collective nationale IDCC 2098

Comment puis-je faire pour obtenir des renseignements fiables à ce sujet afin d'être sûr de signer un contrat de travail sans être laissée.

Je suis un peu perdue.

D'avance merci

Carla

-----  
Par kang74

Bonjour

C'est l'employeur qui sait s'il dépend d'une convention collective .

Ou pas .

Cela dépend des activités de celle ci ( et du CA/activité)et l'employeur n'est pas obligé de vouloir dépendre d'une CCN.

Ce qui semble le cas : elle n'a pas d'identifiant IDCC

Pour le 13 ème mois il suffit de lui demander ce qu'il se fait .

-----  
Par kang74

En regardant les deux CCN vous ne dépendez ni de l'une ni de l'autre ( vous ne transformez pas le métal ni n'offrez un service tertiaire)